

ARRÊTÉ EN CONSEIL
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 2008

PRÉSENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT le délai de rapport de
la Commission d'enquête sur l'admini-
stration de la "Corporation du
Sanatorium Ross"

-----oooOooo-----

ATTENDU QUE monsieur le juge Victor Chabot,
commissaire, a dû, au cours des derniers mois, con-
sacrer une partie de son temps à ses fonctions de juge
de district dans et pour le district judiciaire de
St-Hyacinthe;

ATTENDU QUE le délai fixé par le Lieuterant-
gouverneur en conseil à ladite Commission pour faire
rapport et qui expire le 5 décembre 1962 est insuffisant.

IL EST ORDONNE en conséquence, sur la proposition
du Procureur général:-

QUE, sur l'avis du Commissaire, le délai pour
la production du rapport de la Commission d'enquête sur
l'administration de "La Corporation du Sanatorium Ross"
soit prolongé jusqu'au 1er mars 1963.

Approuvé ce 28^e
jour de novembre 1962.

Paul Comtais

Bourgeois

LIEUTENANT-GOUVERNEUR